



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 16 février 2016 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
André Barrette:	conseiller, maire de Natashquan;
Stefan Tremblay :	conseiller, maire suppléant de L'Île-d'Anticosti;
M ^{mes} Delvie Blais :	conseillère, mairesse suppléante d'Aganish;
Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

EST ABSENTE :

M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean.
--------------------------------	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et greffière;
Sara Richard :	directrice du service d'aménagement.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stefan Tremblay, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- 5.1 Complexe aquatique et transport collectif;
- 5.2 Demande de conformité;
- 5.3 Hydrocarbure Anticosti;
- 5.4 Service de prévention incendie;
- 6. **ADMINISTRATION ET GESTION :**
 - 6.1 Adoption des comptes et des décaissements;
 - 6.2 Règlement établissant une tarification pour la réception des boues de fosses septiques ;
 - 6.3 Règlement décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;
 - 6.4 Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État - Renouvellement;
 - 6.5 Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres de l'État – Rapport quinquennal d'évaluation;
 - 6.6 Comités de la MRC;
 - 6.7 Programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Comité stratégique;
 - 6.8 Plan d'informations, de sensibilisation et d'éducation à la récupération;
 - 6.9 Comité consultatif d'orientation en développement;
 - 6.10 Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
 - 6.11 Rapprochement des peuples;
 - 6.12 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - 6.13 Fonds Local d'Investissement (FLI);
 - 6.14 Ressources humaines;
 - 6.15 Déplacements des élus.
- 7. **DEMANDES D'APPUI :**
 - 7.1 Centre de la Petite Enfance Picassou;
 - 7.2 Table faune régionale de la Côte-Nord;
- 8. **SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;**
- 9. **AFFAIRES NOUVELLES ;**
 - 9.1 Voyages COSTE;
 - 9.2 Bernard Landry, historien;
 - 9.3 Bobby Boucher, ingénieur;
 - 9.4 Municipalité de L'Île-d'Anticosti;
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
- 11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016

Il est proposé par monsieur Stefan Tremblay, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 19 janvier 2016, tel que rédigé.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Complexe aquatique et transport collectif

Monsieur Luc Noël, préfet, précise que la MRC a été invitée par la municipalité de Havre-Saint-Pierre à faire une présentation sur le Complexe aquatique de Minganie et il offre cette même présentation aux municipalités intéressées sur leur territoire respectif.

020-16



021-16

5.2 Demande de conformité

Attendu le règlement n° 308 adopté par la municipalité de Havre-Saint-Pierre ayant pour but de modifier le règlement de zonage de ladite municipalité;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, examiner et approuver, s'il y a lieu, les modifications réglementaires;

Attendu que ce règlement n° 308 a pour objet de modifier plusieurs zones avec l'attribution de nouveaux usages et de nouvelles utilisations du sol;

Attendu que ces modifications réglementaires n'engendrent aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 308 adopté par la municipalité de Havre-Saint-Pierre ayant pour but de modifier le règlement de zonage, lequel est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

5.3 Hydrocarbure Anticosti

Le conseil de la MRC discute de la Politique des ressources naturelles adoptée par la MRC et de sa volonté de la bonifier, afin d'y inclure les conclusions de l'étude intitulée «Enjeux d'acceptabilité sociale et de gouvernance territoriale» du Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires. Ces conclusions de cette étude mandatée par le gouvernement sont publiées dans le document de consultation «Évaluation environnementale stratégique, filière hydrocarbure».

5.4 Service de prévention incendie

Attendu les obligations légales de la MRC en matière de sécurité incendie;

Attendu le service de prévention en sécurité incendie de la MRC de Minganie;

Attendu le départ de la préventionniste en sécurité incendie;

Attendu que la MRC souhaitait, préalablement à l'embauche d'une nouvelle ressource, effectuer une réflexion sur l'organisation de ce service de façon à pouvoir répondre aux besoins des municipalités locales;

Attendu que suite à cette réflexion, les municipalités souhaitent l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie au sein de la MRC;



En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur Stefan Tremblay et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise la publication d'un appel de candidature pour l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie, ainsi que le processus de sélection pour la recommandation d'embauche;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°022-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Adoption des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer «6.1 A » et la liste des dépenses « 6.1 B »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°023-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 Règlement établissant une tarification pour la réception des boues de fosses septiques

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* précise qu'une MRC peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que la MRC de Minganie a compétence à l'égard de toutes les municipalités situées sur son territoire, secteur continent, et ce, quant à la collecte et au traitement des boues;



024-16

Attendu que les boues des municipalités situées sur le territoire de la MRC, secteur continent, sont traitées à la station de traitement des boues appartenant à la MRC;

Attendu les demandes à la MRC provenant d'entreprises de vidange de fosses septiques à l'effet de pouvoir traiter les boues générées en Minganie à la station de traitement des boues appartenant à la MRC;

Attendu l'évaluation des coûts par le service de gestion des matières résiduelles de la MRC pour recevoir ces boues;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 19 janvier 2016 pour prendre en considération le présent règlement;

Attendu que cet avis de motion a été affiché au bureau de la MRC de Minganie et a été transmis dans chacune des municipalités la constituant pour affichage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Gagnon, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance le Règlement numéro 160-16-02-16 intitulé «Règlement établissant une tarification pour la réception des boues de fosses septiques générées en Minganie à la station de traitement des boues» et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture séance tenante;
- D'adopter le Règlement numéro 160-16-02-16 intitulé «Règlement établissant une tarification pour la réception des boues de fosses septiques générées en Minganie à la station de traitement des boues», et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir.

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 160-16-02-16 et le titre de «Règlement établissant une tarification pour la réception des boues de fosses septiques générées en Minganie à la station de traitement des boues».

ARTICLE 3 : TARIFS

Le tarif applicable pour la réception des boues générées en Minganie provenant d'entreprises de vidange de fosses septiques, et ce, à la station de traitement des boues appartenant à la MRC est établi comme suit :

- 10 mètres cubes et moins : 250 \$;
- Plus de 10 mètres cubes : 30 \$ / mètre cube.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ LE 19 janvier 2016
ADOPTÉ LE 16 FÉVRIER 2016
PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT LE 16 février 2016

Avis de motion



025-16

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

6.3 Règlement décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, en ce seizième jour du mois de février de l'an deux mille seize, par monsieur Jean-Luc Burgess, que lors d'une séance ultérieure sera pris en considération un règlement modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses de la MRC.

6.4 Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État – Renouvellement

Attendu que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en faveur de la MRC prend fin le 30 mai 2016;

Attendu que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) propose le renouvellement de ladite Entente de délégation dans sa version actuelle pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Stefan Tremblay et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie accepte de renouveler l'Entente de délégation avec le MERN dans sa version actuelle pour une période de cinq ans et y accepte donc les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus, sous réserve des différents paramètres de l'entente de délégation qui pourraient être proposés par le comité de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Que le conseil de la MRC autorise monsieur Luc Noël, préfet à signer l'avenant renouvelant pour une période de cinq ans l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

6.5 Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État – Rapport quinquennal d'évaluation

Madame Sara Richard, directrice du service d'aménagement de la MRC présente et dépose auprès du conseil de la MRC le rapport quinquennal d'évaluation sur la gestion des activités décentralisées dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en faveur de la MRC.



6.6 Comités de la MRC

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte la liste des comités «Document 6.6»;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°026-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.7 Programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Comité stratégique

Attendu le comité stratégique régional intersectoriel qui sera mis en place prochainement par le Centre de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS) dont le mandat sera de soumettre des recommandations à la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CISSS dans le but d'assurer une intégration des services à ses usagers, notamment par l'amélioration de la performance de l'accessibilité, de la continuité et de la coordination des services;

Attendu que madame Sylvie Angel représente la MRC sur la Table de concertation des aînés de la Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stefan Tremblay, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie nomme pour la représenter sur ce comité stratégique visant l'amélioration des services aux personnes âgées, madame Sylvie Angel;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°027-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



028-16

6.8 Plan d'informations, de sensibilisation et d'éducation à la récupération

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.9 Comité consultatif d'orientation en développement

Attendu le nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat de la MRC créé suite à l'adoption du projet de Loi 28 par l'Assemblée nationale sanctionné le 21 avril 2015;

Attendu la volonté de la MRC de créer un comité consultatif d'orientation en développement économique représentatif de la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie crée un comité consultatif d'orientation en développement économique dont le mandat est de proposer une vision de développement économique, ainsi que des axes d'intervention à court, moyen et long terme auprès du conseil de la MRC et également d'orienter le conseil de la MRC sur les cibles à atteindre;
- Que le comité consultatif d'orientation en développement économique soit composé comme suit et que les représentants soient nommés pour une période d'une année;
 - Le préfet;
 - La directrice générale de la MRC;
 - La directrice du développement économique de la MRC;
 - Le commissaire industriel de la MRC;
 - Un représentant du secteur communautaire / social;
 - Un représentant de l'industrie primaire (mine);
 - Un représentant de l'industrie primaire (pêche, bioalimentaire);
 - Un représentant du secteur tertiaire moteur (télécommunication, énergie, finance, service aux entreprises, informatique, ingénierie);
 - Un représentant du secteur tertiaire traditionnel (transport, commerce, divertissement, loisir, service professionnel et personnel);
 - Un représentant du secteur Tourisme;
 - Deux (2) représentants nommés par l'AGAM;
 - Un représentant de l'est;
 - Un représentant de l'ouest;
 - Un représentant de L'Île-d'Anticosti;
 - Un représentant de la communauté d'Ekuanitshit;
 - Un représentant de la communauté de Nutashkuan;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution dont les frais de déplacements liés aux rencontres dudit comité, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



029-16

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°028-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.10 Assemblée des MRC de la Côte-Nord

Attendu qu'il existe un fonds résiduel suite à la fermeture de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ) à être réparti entre les six MRC de la Côte-Nord;

Attendu que l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 60 000 \$ à même le résiduel de la CRÉ pour la prochaine année pour assumer les frais de déplacement relatifs à la tenue de ses réunions;

Attendu que la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi par l'Assemblée des MRC, soit 16,36 % pour la MRC de Minganie représentant une somme de 9 816 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 9 816 \$ à même le résiduel de la CRÉ pour assumer lesdits frais de déplacement, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°029-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.11 Rapprochement des peuples

Attendu qu'il existe un fonds résiduel suite à la fermeture de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ) à être réparti entre les six MRC de la Côte-Nord;

Attendu qu'une somme de 88 000 \$ sera affectée au Fonds rapprochement des peuples pour la réalisation de projets prioritaires par les élus et les Chefs autochtones;

Attendu que la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi par l'Assemblée des MRC, soit 16,36 % pour la MRC de Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Stefan Tremblay et résolu unanimement :

030-16



- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 14 396,80 \$ à même le résiduel de la CRÉ pour la réalisation des projets prioritaires par les élus et les Chefs autochtones et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°030-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.12 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait le 17 juillet 2015, la mise en place du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu qu'un montant de 675 000 \$ est accordé à la région de la Côte-Nord dans le cadre du PADF pour l'année financière 2015-2016;

Attendu que l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale;

Attendu que les MRC de la région doivent désigner celles d'entre elles qui seront mandatées pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant auprès du MFFP;

Attendu qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au PADF doit être conclue entre le MFFP et les MRC afin de se prévaloir du programme;

Attendu que les dépenses liées aux activités de la table GIRT de la MRC de Minganie seront remboursées dans le respect des normes du programme;

Attendu un projet de développement d'un pôle industriel forestier (est de la Côte-Nord) entre les MRC de Minganie et Sept-Rivières;

Attendu qu'une offre de services a été déposée par la MRC de Sept-Rivières à la MRC de Minganie afin de répondre aux exigences du PADF;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise la MRC de Manicouagan à signer l'entente de service avec le MFFP au nom des MRC de la Côte-Nord;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Que la MRC signataire assumera la gestion et l'administration de l'entente du PADF;
- Que la MRC de Sept-Rivières soit mandatée pour la coordination des tables GIRT de Minganie et Sept-Rivières et pour la gestion des projets présentés dans le cadre du PADF, et ce, pour et au nom de la MRC de Minganie;
- Que le préfet et la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°031-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.13 Fonds Local d'Investissement (FLI)

Attendu que depuis le 31 décembre 2015, la MRC administre elle-même les ententes contractuelles relatives au FLI et FLS et intervient en tant que prêteur auprès des entreprises;

Attendu la Politique d'investissement du FLI et FLS adoptée par la MRC;

Attendu que la Politique d'investissement précise que les besoins de fonds de roulement sont des dépenses admissibles pour la première année d'opération seulement en ce qui a trait au FLI, alors que pour le FLS, le financement du fonds de roulement au-delà de la première année d'opération est permis;

Attendu que cette restriction concernant le FLI est une exigence du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE);

032-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Stefan Tremblay, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie demande au MEIE d'autoriser comme dépenses admissibles pour le FLI les besoins de fonds de roulement au-delà de la première année d'opération et modifie en conséquence sa Politique d'investissement.

6.14 Ressources humaines

a) Demandes de subvention pour emploi étudiant

033-16

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :



- D'effectuer toutes les démarches nécessaires, afin d'obtenir des subventions pour des emplois étudiants, soit un étudiant pour Manitou et deux étudiants pour les différents services de la MRC;
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer les documents nécessaires aux demandes de subvention;
- D'autoriser le processus de sélection pour l'embauche des étudiants;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°033-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

b) **Embauche**

Attendu que le processus de sélection pour l'embauche de l'agent accompagnateur de développement des entreprises est complété;

Attendu les recommandations d'embauche du comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- D'embaucher à titre d'agent accompagnateur de développement des entreprises madame Rose-Marie Gauthier, à la classe Professionnel 1, Échelon 4 ;
- Que les dispositions de la convention collective de la MRC de Minganie s'appliquent;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°034-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

034-16

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

035-16



c) Temps supplémentaires

Attendu le temps supplémentaire effectué de façon exceptionnelle par monsieur Jeannot Langford, coordonnateur en évaluation foncière de la MRC à l'automne 2015, et ce, en raison du nouveau contrat de gérance de la MRC et du dépôt de nouveaux rôles;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise de façon exceptionnelle le paiement de deux semaines de temps supplémentaires à monsieur Jeannot Langford, coordonnateur en évaluation foncière de la MRC effectué à l'automne 2015 dans le cadre du nouveau contrat de gérance de la MRC et du dépôt de nouveaux rôles;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°035-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

d) Remplacement de la directrice du service d'aménagement

Attendu le départ de madame Sara Richard, directrice du service d'aménagement en congé de maternité;

036-16

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que la MRC entame le processus d'affichage et de sélection pour le remplacement de madame Sara Richard, directrice du service d'aménagement, et ce, pour la période de son congé de maternité;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°036-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

037-16



6.15 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur Stefan Tremblay, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement des élus à la préfecture le 15 février 2016 pour des rencontres d'intervenants;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Baie-Comeau les 8 et 9 mars 2016 pour le colloque sur le Plan Nord;
- D'autoriser le déplacement des élus les 14 et 16 mars 2016 pour des rencontres de travail et des rencontres d'intervenants;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°037-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. DEMANDES D'APPUI

7.1 Centre de la Petite Enfance Picassou

Attendu les démarches entreprises par le Centre de la petite enfance Picassou auprès de madame Lorraine Richard, Députée de Duplessis, afin que celle-ci fasse des représentations auprès du gouvernement à l'effet que les compressions additionnelles de 120 millions annoncées pour 2016-2017 soient annulées et que le gouvernement s'engage à réinvestir l'argent issu de la modulation des tarifs dans le réseau des CPE, afin de préserver et d'améliorer la qualité de ses services;

Attendu que la MRC de Minganie partage les motifs invoqués par le Centre de la petite enfance Picassou dans sa correspondance adressée à madame Lorraine Richard en date du 28 janvier 2016;

038-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie le Centre de la petite enfance Picassou dans ses démarches entreprises auprès de madame Lorraine Richard, Députée de Duplessis, afin que celle-ci fasse des représentations auprès du gouvernement à l'effet que les compressions additionnelles de 120 millions annoncées pour 2016-2017 soient annulées et que le gouvernement s'engage à réinvestir l'argent issu de la modulation des tarifs dans le réseau des CPE, afin de préserver et d'améliorer la qualité de ses services.



039-16

040-16

7.2 Table faune régionale de la Côte-Nord

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Le préfet et les élus font un suivi des divers comités et représentations.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Voyages COSTE

Attendu la demande d'appui de Voyages Coste dans le cadre de ses démarches auprès du ministère du Tourisme, afin d'obtenir une aide financière de 450 000 \$ pour les deux prochaines années dans le programme ADN 49, afin de réaliser la Phase III de son plan de mise en marché;

Attendu que le soutien du ministère du Tourisme est important pour le développement d'une industrie nouvelle telle que COSTE, et ce, dans une région éloignée comme la nôtre;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie Voyages Coste dans le cadre de ses démarches auprès du ministère du Tourisme, afin d'obtenir une aide financière de 450 000 \$ pour les deux prochaines années dans le programme ADN 49, afin de réaliser la Phase III de son plan de mise en marché.

9.2 Bernard Landry, historien

Attendu la demande d'appui de monsieur Bernard Landry, historien pour la publication d'un livret portant sur les Galets de Natashquan en collaboration avec monsieur Paul Charest, anthropologue qui sera présenté lors du Salon du livre de Sept-Îles en mai prochain;

Attendu que cet ouvrage sera accessible aux touristes qui visitent la Minganie lors de la saison estivale donnant ainsi une visibilité pour le milieu;

Attendu le Fonds de promotion et visibilité de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie monsieur Bernard Landry, historien pour la publication d'un livret portant sur les Galets de Natashquan en collaboration avec monsieur Paul Charest, anthropologue qui sera présenté lors du Salon du livre de Sept-Îles en mai prochain;



041-16

- Que la MRC de Minganie affecte une somme de 300 \$ dans le Fonds de promotion et visibilité pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°040-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

9.3 Bobby Boucher, ingénieur

Attendu le prototype de station hybride produit par monsieur Bobby Boucher, ingénieur et président – directeur général de Nova-Pro représentant une station de production d'énergie hybride mobile alliant l'énergie solaire et éolienne;

Attendu que le kiosque touristique Manitou appartenant à la MRC s'avère être un emplacement de choix pour servir de banc d'essai pour le développement d'une expertise en matière d'intégration de systèmes énergétiques hybrides autonomes;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Stefan Tremblay et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte de verser jusqu'à concurrence de la somme de 10 000 \$ pour le développement de cette expertise en matière d'intégration de systèmes énergétiques hybrides autonomes et accepte également que le kiosque touristique de Manitou appartenant à la MRC serve de site expérimental pour ce prototype de station hybride;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 10 000 \$ dans le Fonds de mise en valeur du territoire pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°041-16.

Certifié en date du 16 février 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

9.4 Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Attendu la demande d'appui de la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Mingan – Anticosti, afin d'obtenir le maintien de deux emplois permanents au point de service de Port-Menier;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

042-16



043-16

Attendu que la MRC de Minganie partage les motifs invoqués par la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans sa résolution numéro 16-02-025 adoptée lors de sa séance ordinaire en date du 2 février 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stefan Tremblay, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Mingan – Anticosti, afin d'obtenir le maintien de deux emplois permanents au point de service de Port-Menier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 30.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

A circular stamp with two horizontal lines for initials. The top arc contains the text "INITIALES DU PRÉFET" and the bottom arc contains "INITIALES DU SEC. TRÉS.".